

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240506-D2024\_05\_05\_039-DE



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06/05/2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 du mois de mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 2 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame LELOT Christine, Maire.

Le secrétaire de séance : Véronique CAILLEAUD

ELU (7 avril 2024) <i>par ordre alphabétique</i>	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller				Véronique CAILLEAUD
BRUSSEAU Laurence	Conseillère				
CAILLEAUD Véronique	Adjointe				
FRON Régis	Conseiller				
GABORIAU Emie	Conseillère				
GERBAUD Pascal	Conseiller				
GIACOMAZZI Denis	Conseiller				
LANNOY Sophie	Conseillère				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	Adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère				
MAURIN Emmanuel	Adjoint				
MATHIVET Joël	Conseiller				
PELTIER Cyrille	Conseiller				
ROUAUD Benoist	Conseiller				
15	15	12	2	1	1

D2024-05-05-039

### DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LEURS MEMBRES

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240506-D2024\_05\_05\_039-DE



## VU

L'article L. 2121-21 du CGCT

L'article L 2121-22 du CGCT,

## CONSIDERANT

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Leur rôle se limite principalement à l'examen préparatoire des affaires et questions devant être soumises au Conseil Municipal. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. Elles sont constituées en général pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée en vue de l'examen d'une question particulière.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il

Appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT).

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de candidature unique pour un même poste, ou en cas de liste unique, aucun vote n'est nécessaire et les nominations prennent effet dès que le Maire a donné lecture des résultats de l'appel à candidature.

## PROPOSITION DU MAIRE

- Décide de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des conseillers membres des commissions municipales, mais par scrutin ordinaire à main levée conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

RESULTAT DU VOTE									
MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE									
EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	12	1	13	0	13	13	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240506-D2024\_05\_05\_039-DE



-Fixer à 6 le nombre de commissions municipales pendant toute la durée du mandat avec un nombre de conseillers municipaux par commission déterminé dans le tableau ci-dessous :

-Désigne les conseillers municipaux dans chaque commission comme dans le tableau ci-dessous :

INTITULE	ATTRIBUTIONS	NOMB RE DE MEMB RES	MEMBRES
<b>AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES</b>	<i>Ecoles, Restaurant scolaire, Périscolaire, Affaires sociales... Passeport du civisme</i>	7	Véronique CAILLEAUD Joëlle MACE Jérôme AVRIL Christia MARSAUD Joël MATHIVET Sophie LANNOY Laurence BRUSSEAU
<b>TOURISME</b>	<i>Tourisme (patrimoine, label touristique, sentiers pédestres, office de tourisme...) Communication (Bulletin communal, mairie info, site internet, Facebook...)</i>	7	Emmanuel MAURIN Joëlle MACE Jérôme AVRIL Sophie LANNOY Christia MARSAUD Laurence BRUSSEAU Joël MATHIVET
<b>BATIMENTS ET VOIRIE</b>	<i>Bâtiments, Voirie (SIVOM) Equipements communaux, PLUI-H Cimetière</i>	6	Joëlle MACE Véronique CAILLEAUD Joël MATHIVET Pascal GERBAUD Cyrille PELTIER Régis FRON
<b>EVENEMENTIEL ET LIEN SOCIAL</b>	<i>Associations, Culture (Bibliothèque...) Consultation citoyenne, Conseil Municipal des Enfants (CME), Conseil des sages, Outils innovants...</i>	6	Joëlle MACE Véronique CAILLEAUD Jérôme AVRIL Christia MARSAUD Emie GABORIAU Benoist ROUAUD
<b>PROSPECTIVES</b>	<i>Environnement Transition énergétique Développement durable, Réflexions à long terme</i>	5	Emmanuel MAURIN Christia MARSAUD Sophie LANNOY Cyrille PELTIER Régis FRON

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

ID : 085-218500148-20240506-D2024\_05\_05\_039-DE



<b>FINANCES, ADMINISTRATION, COMMERCE</b>	Finances Vie économique Administration, Personnel communal, Sécurité, Culte, Santé	9	Véronique CAILLEAUD Joëlle MACE Emmanuel MAURIN Jérôme AVRIL Benoist ROUAUD Laurence BRUSSEAU Pascal GERBAUD Régis FRON Cyrille PELTIER
---	--	---	---

## RESULTAT DU VOTE

### MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LEGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMES	POUR	CONTRE
15	15	8	12	1	13	0	13	13	0

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le Maire, Christine LELOT



Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 14/05/2024

A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.

Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075